

223, 01

ASSEMBLEE GENERALE
DE L'ASSOCIATION DES ETUDIANTS-ES DU CEGEP DE
ST-LAURENT

MARDI LE 13 FEVRIER 1990

ORDRE DU JOUR TEL QUE PROPOSE PAR L'EXECUTIF

0.0 PREASIDIUM

0.1 PROCEDURES

1.0 INFORMATION SUR LE DEGEL

2.0 MANIF DU 14 FEVRIER

0.0 PRAESIDIUM

Jean-Thierry Roy comme secrétaire de l'assemblée.

Yvan Boileau comme président proposé par l'exécutif

0.1 PROCEDURES

Proposition: Que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

proposant: Vincent McCumber

secondant: Jean-Sébastien Laframboise

adopté à l'unanimité

1.0 INFO

proposition: Accorder 5 minutes à Phillipe Desrosiers pour information supplémentaire.

proposant: Sébastien Bergeron

secondant: Frederico Iuliani

2.0 MANIF

Proposition: Qu'il y ait levée de cours mercredi le 14 février à 12h30, pour que tout les étudiants-es puissent participer à la manifestation sans pénalités par les professeurs.

proposante: Geneviève Bougie

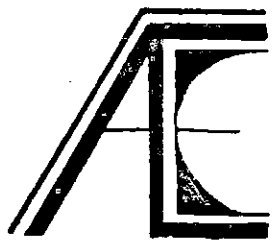
secondant: Claude Rioux

vote à mains levées

pour : 201

contre: 174

Levée de l'assemblée à 13h40



association étudiante du cégep de saint-laurent

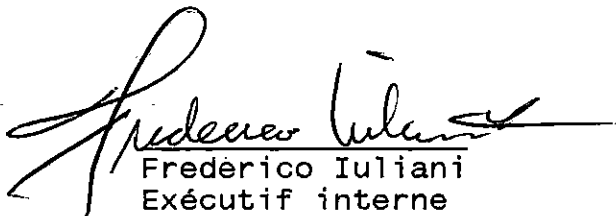
Jeudi, 8 février 1990

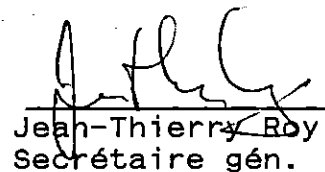
AUX: ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS DU CÉGEP DE ST-LAURENT

DE: L'ASSOCIATION DES ÉTUDIANT(E)S DU CÉGEP DE ST-LAURENT

Par la présente, veuillez prendre note qu'il y aura une ASSEMBLÉE GÉNÉRALE des étudiants et des étudiantes mardi le 13 février dans la salle Émile-Legault à la période libre de 12h30.

L'assemblée portera sur la question d'une levée de cours qui aura lieu mercredi le 14 février à 12h00 (midi), afin de permettre aux étudiants et étudiantes d'aller manifester leur opposition au dégel des frais de scolarités Universitaires.

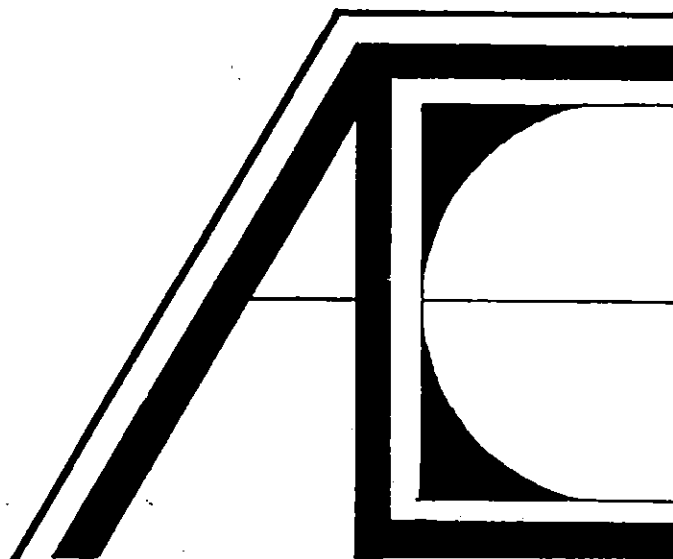

Frederico Iuliani
Exécutif interne


Jean-Thierry Roy
Secrétaire gén.

AECSL/jtr

DOSSIER SPECIAL
SUR LE

Dégel des frais de scolarité



présenté par l'Association Etudiante du Cégep de Saint-Laurent

Un petit dégel?

"La décision que j'annonce est ferme, elle représente à bien des égards un seuil minimal", Claude Ryan, La Presse, 20/12/89.

Le gouvernement veut dégeler les frais de scolarité pour combler une partie du déficit des universités, et les 130% annoncés ne sont même pas suffisants! Il veut par ailleurs indexer les frais dès 1992 "selon une formule que le gouvernement mettra au point en consultation avec les universités." Si le gouvernement acceptait une petite hausse pour l'instant, ça ne ferait que retarder un peu son projet.

les étudiants doivent payer plus!

Depuis quelques années, le gouvernement et le Conseil du Patronnat nous ressassent sans cesse que ce sont majoritairement les jeunes issus de milieux aisés qui fréquentent l'université, et qu'ils doivent payer plus, afin que ce ne soit pas les milieux défavorisés qui leur paient des études via leurs impôts...

NOUS NE PENSONS PAS QU'HAUSSER LES FRAIS DE SCOLARITÉ PERMETTRA À PLUS DE JEUNES PROVENANT DE MILIEUX DÉFAVORISÉS D'ALLER À L'UNIVERSITÉ!

De plus cet opinion implique deux choses: que le gouvernement n'a aucune intention d'encourager les jeunes sans moyens financiers à fréquenter l'université, et que ce sont bien les classes moyennes et défavorisées qui paient le plus d'impôts...

Mais quelle est la situation financière des universitaires?
Pas celle de leurs parents!

- 65% travaillent durant l'année scolaire;
- le revenu moyen par étudiant était de \$6500 en 1986;
- seulement 23% reçoivent une aide financière du gouvernement;
- 80% des candidates et candidats refusés au régime des prêts et bourses l'ont été parce qu'on a jugé les ressources financières de leurs parents suffisantes;
- en 87-88, 36% des bénéficiaires reconnus autonomes ne l'ont été que parce qu'ils ont passé 2 périodes de 12 mois consécutifs sur le marché du travail (un des critères gouvernementaux);
- 50% des étudiantes et étudiants (collégial et université) abandonnent leurs études pour une durée moyenne de 23 mois.

Il faut aussi tenir compte de l'endettement

En tenant compte du projet de hausse des frais, une étudiante ou un étudiant qui ferait un cégep en 3 ans et un bac en 4 ans aurait à la fin de son bac une dette de:

- \$9500 en ayant commencé en 1982
- \$12000 en ayant commencé en 1985
- \$14500 en commençant en 1989
- \$16500 en commençant en 1992

Ça fait réfléchir de devoir affronter le marché du travail avec une dette pareille... Et il est reconnu que les personnes issues des milieux défavorisés n'aiment pas s'endetter, surtout à long terme.

Le rôle de la famille

De nos jours, les jeunes deviennent autonomes beaucoup plus vite, et beaucoup de parents ne donnent aucune aide financière à leurs enfants, même s'ils en ont les moyens. De nombreuses études prouvent que le critère de dépendance envers les parents est désuet, mais le gouvernement veut le maintenir quand même.

Nonobstant ces faits, Claude Ryan ose dire, en conclusion de sa déclaration sur la hausse des frais de scolarité:

"Je signale enfin le rôle majeur que joue déjà et que continuera de jouer le milieu familial dans la décision que prend une personne d'entreprendre et de poursuivre des études universitaires".

Ce que dit notre bienveillant ministre prouve qu'il a un bon sens de l'observation. Mais il lui faudrait peut-être un peu plus de tact et de bon sens: il y a de plus en plus de divorces depuis vingt ans, de plus en plus de familles monoparentales, qui ont très souvent des revenus modestes. Faut-il définitivement décourager les jeunes issus de ces familles d'aller à l'université? Ne serait-il pas préférable de trouver des moyens pour les encourager à étudier?

Considérant que les étudiants universitaires retirent des avantages de leurs études (une chance!);
que les moyens financiers d'un individu ne devraient pas influencer sa décision d'aller ou de ne pas aller à l'université;
qu'il est important pour le Québec d'encourager l'accessibilité à l'éducation

NOUS DEMANDONS AU GOUVERNEMENT L'ABANDON DU PROJET DE HAUSSE DES FRAIS DE SCOLARITÉ, ET L'OUVERTURE D'UN DIALOGUE CONSTRUCTIF AVEC LES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES SUR LE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS ET LA RÉFORME DES PRÊTS ET BOURSES.

Les étudiantes et les étudiants sont bien placés pour comprendre les problèmes des universités, et il serait temps que le gouvernement cesse d'agir de façon autoritaire et accepte de nous écouter et de discuter.

A association étudiante du cegep de saint-laurent

mythes et légendes à propos de ... la GRÈVE

Voici quelques commentaires que l'on entend parfois et qui constituent ce qu'on pourrait appeler la mythologie ésotérique étudiante:

1- *"J'ai pas envie de perdre ma session"*

Impossible. Ce n'est jamais arrivé et ça n'arrivera jamais pour une raison bien simple: le gouvernement ne peut se permettre d'annuler une session parce qu'il n'y aurait pas de place pour ceux et celles qui graduent du secondaire et personne pour remplir les universités en septembre .

2- *"On veut pas perdre nos stages"*

Les stages se donnent même pendant les grèves, ils ne sont pas touchés. Pour ce qui est du programme S.E.N.S., le seul stage qui se donne au Cégep, Léopold Pilote, un des professeurs responsables du programme est formel: une grève étudiante qui durerait, disons, deux semaines (c'est dans la moyenne), ne menacerait absolument pas le programme S.E.N.S..

3- *"J'ai pas envie de finir ma session en juillet"*

Les profs non plus, ils et elles s'organisent habituellement pour finir à la date prévue ou peu de temps après. En plus, on peut s'organiser nous mêmes pour ne pas en avoir de prolongation. Au Cégep de Joliette, par exemple, ils ont protesté et ils ont obtenus de ne pas avoir d'examens après la date initialement prévue pour la fin des cours, l'année passée .

4- *"La grève, ça ne donne rien"*

Rien de plus faux. En 86, on l'a bloqué le projet de dégel, et on n'était pas beaucoup. Cette année, si on part en grève, on va être 200,000 étudiant-e-s. **Si on veut, on peut faire reculer le gouvernement!**

ASSEMBLEE GENERALE DE L'AECSL

ORDRE DU JOUR

0. Procédures

1. Grève Générale Illimitée (Plénière)

la proposition de l'exécutif se lit comme suit:

«Que l'AECSL déclanche la grève générale illimitée le 27 février, ou à toute autre date jugée opportune par la Réunion Nationale du Mouvement Etudiant du 24 février, si et seulement si elle affecte la majorité des CEGEPs publics et un nombre important de campus universitaires.»

2. Varia

3. Levée

L'Assemblée Générale aura lieu à la salle Emile - Legault, jeudi le 22 février 1990 à 12H30.